

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.4/824/Add.4
7 mars 1962
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS
 RUSSE

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Dix-huitième session
Point 6 d) de l'ordre du jour provisoire

ANNEE ET JOURNEE DE L'AFFRANCHISSEMENT DES PREJUGES ET
DE LA DISCRIMINATION

Note du Secrétaire général

Conformément à la résolution 826 C (XXXII) du Conseil économique et social, les Gouvernements de la Birmanie, du Pakistan et de la République socialiste soviétique de Biélorussie ont adressé des observations au sujet de la proposition relative à une Année et une Journée de l'affranchissement des préjugés et de la discrimination. Ces observations sont communiquées à la Commission des droits de l'homme par le présent document.

BIRMANIE

"Le projet de résolution de la Commission des droits de l'homme n'est acceptable que si aucun amendement, qu'il émane du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ou des Etats-Unis d'Amérique ou de tout autre Etat Membre, n'est adopté. Les amendements du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des Etats-Unis d'Amérique ménagent une échappatoire juridique trop grande et, si la résolution était modifiée en ce sens, elle n'aurait pas l'effet souhaité, à savoir abolir les préjugés et la discrimination fondés sur la race, la couleur, la croyance, la religion ou qui sévissent dans un certain nombre d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pour toute autre raison."

PAKISTAN

"... le Gouvernement pakistanais n'a pas d'observation à présenter au sujet de la résolution 6 (XVII) de la Commission des droits de l'homme relative à l'institution d'une Année et d'une Journée de l'affranchissement des préjugés et de la discrimination. Le Gouvernement pakistanais serait prêt à participer à la célébration et à y consacrer toute année qui pourrait être désignée à cet effet d'un commun accord par tous les Etats."

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE DE BIELORUSSIE

"En réponse à la lettre No PU 151 (II) du 3 novembre 1961, la Mission permanente de la République socialiste soviétique de Biélorussie auprès de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de faire connaître que la RSS de Biélorussie approuve la proposition concernant l'organisation d'une Année et d'une Journée de l'affranchissement des préjugés et de la discrimination."
